



Survol des principales décisions du conseil des commissaires

Nomination d'un nouveau commissaire

Lors de sa séance publique du 8 février 2011, le conseil des commissaires a adopté à l'unanimité la nomination de M. Alain Lemieux à titre de commissaire de la circonscription 21, qui regroupe les municipalités de Saint-Mathieu et de Saint-Philippe. M. Lemieux a été élu à l'issue du 6^e tour de scrutin puisque 19 candidats de qualité, soit 16 hommes et 3 femmes, avaient déposé un dossier de candidature et répondaient aux conditions d'éligibilité. L'assermentation de M. Lemieux a eu lieu le mardi 22 février dernier.

Calendriers scolaires 2011-2012

Les calendriers scolaires de la formation des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2011-2012 ont été approuvés par les membres du conseil des commissaires lors de la séance publiques du conseil des commissaires le 15 mars dernier. Ils sont disponibles en ligne sur le site web de la CSDGS au www.csdgs.qc.ca/calendriers.

Déclaration de services aux citoyens

Le conseil des commissaires a également adopté le 15 mars la toute première **Déclaration de services aux citoyens** de la CSDGS. Cette déclaration de services fait suite à l'entrée en vigueur de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que chaque commission scolaire doit rendre publique une déclaration contenant ses objectifs et engagements quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services :

Déclaration de services aux citoyens

À la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, nous nous engageons auprès de la population que nous desservons et auprès de nos 53 établissements à réaliser notre mission, dans le respect de nos ambitions et de nos valeurs. En conséquence, nos engagements sont les suivants :

- Valoriser l'importance de l'éducation et du système public auprès de la population.
- Rendre accessible et organiser des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves, jeunes et adultes, qui relèvent de notre compétence.
- Veiller à la réussite et au développement du plein potentiel des élèves en vue d'atteindre le plus haut niveau de qualification et de scolarisation propre à chacun.
- Maintenir et enrichir une offre de service adaptée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en tenant compte de leurs besoins, de leurs caractéristiques et des ressources disponibles.
- Accompagner et soutenir les établissements dans la réalisation de leur projet éducatif, de leur plan de réussite et de leur convention de gestion et de réussite éducative.
- Accompagner et soutenir les membres du personnel dans leurs actions et dans leurs interventions, favoriser leur développement professionnel ainsi que reconnaître et valoriser leur engagement.
- Valoriser la maîtrise et la qualité de la langue française auprès des élèves et des membres du personnel en lien avec notre Politique linguistique.
- Favoriser l'engagement des parents ainsi que la concertation avec ceux-ci, avec nos élèves, avec les acteurs locaux et régionaux et avec nos partenaires dans le but de mettre en place des actions concrètes et tangibles.
- Rendre compte de la qualité de nos services et de la gestion de nos ressources, en fonction des objectifs de notre convention de partenariat.

Le conseil *en bref* est une publication de la CSDGS. Nous vous invitons à adresser vos commentaires et vos questions à Mylène Godin, responsable des communications, en composant le 514 380-8899, poste 3978.

Prochaine assemblée :
le mardi 12 avril 2011, à 19 h 30,
au 50, boul. Taschereau, à La Prairie.